

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du jeudi 27 mai 2021 à 20 h 30 – lieu : Saint-Calais

ORDRE DU JOUR :

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 1.1 – PLUi : permis de démolir et règlement des clôtures,
- 1.2 – GEMAPI : rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe,
- 1.3 – Tiers-lieu : audit énergétique de l'étude notariale à Bessé sur Braye.

2. RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 - Avancement de grade suite examen professionnel.

3. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Date de convocation : 19 mai 2021

Date d'affichage : 19 mai 2021

Nombre de conseillers : En exercice : 42 Présents : 34 Votants : 38

Etaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DARROY Claude, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, NICOLAY Christophe, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, THOIREY Isabelle, membres titulaires.

Etaient Excusés :

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. MARIAIS Jean-Pierre
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à M. MÉTAIS Didier
M. PLUT Jean-Claude
M. POTTIER Louis

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président.

Les PV des séances du 13 et 22 avril 2021 ont été approuvés à l'unanimité.

Intervention de Mr GRASSIN de Enedis : suite à un webinaire avec les maires de Sarthe et la Préfecture, sur les risques naturels en cas de tempête, Mr GRASSIN est venu remettre de la documentation et une chasuble « Enedis » à chaque maire.

Il a pu aussi, évoquer différents thèmes comme la transition énergétique, l'application « Enedis » à mes côtés, l'autoproduction d'énergie dans les bâtiments publics avec la revente de l'énergie produite, la production et consommation locale, la création d'un compte pour connaître la consommation par équipement (linky), l'éclairage public, etc... et aussi répondre aux doléances des élus.

I) Affaires Administratives

1.1 – PLUi : règlement des clôtures

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il serait utile de délibérer pour acter le fait que les constructions de clôtures sur le territoire de la Communauté soient maîtrisées par le biais d'une déclaration préalable.

En effet, l'article R. 421-2 du code de l'urbanisme prévoit que sont dispensées de toute formalité, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, les clôtures, sauf lorsqu'elles sont implantées dans un secteur sauvegardé ou dans un site classé ou en instance de classement.

Petit rappel : même si les clôtures ne sont pas soumises à une déclaration préalable, elles doivent respecter le PLUi. La déclaration préalable permet de contrôler au préalable l'édification des clôtures. Cette obligation ne s'appliquerait pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole et forestière.

Monsieur le Président explique que cette déclaration permet d'assurer un suivi et ainsi éviter toute construction qui ne serait pas en adéquation avec certains secteurs qui pourrait dénaturer l'environnement.

Pour que cette démarche soit en vigueur sur le territoire, une délibération de la Communauté de communes est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** le fait que les demandes de clôtures soient soumises à déclarations préalables sauf celles relatives à l'activité agricole et forestière.

PLUi : permis de démolir

Le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti.

Il n'est à ce jour pas en vigueur sur le territoire. Pour qu'il le soit une délibération de la Communauté de communes est nécessaire.

Il serait en effet de l'intérêt de l'intercommunalité de soumettre à autorisation préalable tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur son territoire.

Il est possible de l'instituer :

- Pour Les édifices identifiés au titre de l'article L.151-19 dans le PLUi (dans le cadre de la protection du patrimoine : immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger),
- Dans le périmètre de protection des monuments historiques et sites inscrits,
- Dans le périmètre de protection des monuments historiques et sites classés,
- Dans les secteurs XXXX du règlement du PLU,
- L'ensemble du territoire de la commune.

Yvan BOSNYAK par une illustration explique l'importance de la délibération pour instituer le permis de démolir.

Certains maires redoutent que si la communauté de communes délibère favorablement, ils perdraient leur pouvoir de décision au regard du droit d'application du droit des sols.

Jacques Lacoche explique que l'article L. 421-27 du code de l'urbanisme, la commune serait compétente et non la communauté de communes.

Christophe de NICOLAI via internet fait lecture de ce dit article.

Suite à ces informations contradictoires sur la collectivité compétente en matière de permis de démolir, il est proposé de rechercher des compléments d'informations et de reporter ce sujet lors d'un autre conseil si cela est nécessaire.

1.2 – GEMAPI : rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe a délibéré sur son rapport d'activité au titre de l'année 2020, et le porte à connaissance des élus de chaque EPCI membres.

Il indique que les élus communautaires doivent prendre acte de ce dit rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité au titre de l'année 2020 du Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe.

1.3 – Tiers-lieu de Bessé sur Braye : audit énergétique de l'étude notariale

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'à la demande des élus en charge du dossier de création d'un tiers-lieu à Bessé sur Braye, il serait souhaitable de faire réaliser un audit énergétique de ce bâtiment.

Cet audit sera :

- Un guide nécessaire pour choisir au mieux les travaux à entreprendre,
- Un préalable constitutif de dossiers de demande de subvention.

Pour prétendre à des financements pour les travaux par les partenaires institutionnels ces derniers les conditionnent à la réalisation d'un audit énergétique.

Le cabinet STUDEFFI a été sollicité et le montant du devis s'élève à 1950,00 € H.T soit 2340,00 € T.T.C.

Le département de la Sarthe subventionne les audits énergétiques à hauteur de 50% du montant H.T. avec une aide maximale de 1 500 € par étude.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur cette demande de subvention auprès du département et sur l'autorisation à donner au Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** la réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment de l'office notariale de Bessé sur Braye situé 15 rue du 11 Novembre, cadastré Section AB n°267, local en cours d'acquisition par la collectivité et destiné à accueillir l'activité de tiers-lieux,
- **SOLLICITE** un financement auprès du Conseil Départemental de la Sarthe à hauteur de 50 %,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

Marc MERCIER s'informe si le montant des travaux est bien conforme au prévisionnel.

Le Président affirme que les travaux demeureront dans l'enveloppe financière initiale. Si cette dernière est insuffisante certains travaux ne seront pas réalisés.

Ajout à l'ordre du jour, approuvé à l'unanimité

1.4 – CRTE – CEREMA : convention de partenariat

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique, la collectivité a pu obtenir par le biais des services de l'État, une assistance technique et administrative gratuite.

Cette assistance sera exercée par le cabinet CEREMA et prévoit une mobilisation forfaitaire de 20 jours/homme et inclut toutes les tâches contributives et nécessaires à sa réalisation.

Cela comprend, une analyse de l'existant, une méthode d'animation avec ateliers et une méthode d'animation pour associer les acteurs du territoire afin de lancer la dynamique d'enrichissement continu du CRTE.

Il est indiqué que la mission de CEREMA, prévue pour une durée déterminée de 6 mois pour s'achever au plus tard, le 30 novembre 2021.

Monsieur le Président indique que cette prestation est gratuite pour la collectivité et qu'il est nécessaire de signer une convention pour acter ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** le fait que le cabinet CEREMA accompagne la collectivité dans le cadre du CRTE,
- **ACTE** la signature de la convention de partenariat gratuite entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

II) Ressources Humaines

2.1 – Avancement de grade suite examen professionnel

Monsieur le Président informe l'Assemblée, que dans le cadre de la réussite à un examen professionnel d'un agent titulaire (adjoint administratif), il est proposé d'acter l'avancement de grade de l'agent concerné et invite à créer un poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021,
- **VALIDE** la nomination de l'agent ayant réussi son examen professionnel sur ce nouveau grade,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

III) Informations du Président, des Vice-Présidents et mandataires

Marc MERCIER informe que le dossier Spécial tourisme du « Parisien Week-end » sur les « 20 villages de rêve en France et en Europe » figure Saint-Calais.

« SAINT-CALAIS, UN HAVRE DE PAIX AU BORD DE L'EAU »

Aux portes du Perche, on succombe au charme de ces maisons hautes et étroites, un peu penchées par les ans, qui bordent la rivière alanguie de l'Anille. Les gloriottes et les lavoirs se succèdent au fil des quais. Ni château ni rempart dans cette bourgade rurale, mais une étonnante halle aux grains, transformée en marché couvert avec sa magnifique charpente en coque de bateau inversée du XVI^e siècle. Place de l'Hôtel de- Ville, les curieux visiteront le Musée-Bibliothèque Fonds-Ancien, qui abrite un improbable mélange d'animaux empaillés et de livres de botanique. Un cabinet de curiosités en vogue au XIX^e siècle, inauguré par Charles Garnier, l'architecte de l'Opéra de Paris et enfant du pays. La base de loisirs est agréablement aménagée avec tables de pique-nique à disposition et pédalos et stand-up paddle à louer sur le plan d'eau. »

Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire

L'article L.5211-10 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales dispose notamment que le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. En conséquence, l'Assemblée est informée :

► Eclairage public ZA du Bray (Vibraye) – répartition des charges d'entretien avec la commune de Vibraye

Le 23 avril 2021, signature de la convention avec la commune de Vibraye relative à la répartition des charges d'entretien de l'éclairage public de la ZA du Bray, pour 14 points lumineux (Rue du Grand Prix 1906 et Rue Anne Franck). Le remboursement par la CCVBA sera effectué annuellement, au vu des factures du prestataire en charge de l'entretien du réseau d'éclairage public de la commune.

► Mission d'assistance pour la passation des marchés d'assurances avec ACE Consultants

Le 28 avril 2021, signature de la convention avec ACE consultants (30401 VILLENEUVE LEZ AVIGNON, Bureau Le Mans) relative à une mission d'assistance à la passation des marchés d'assurances ; les contrats d'assurance de la CCVBA se terminant au 31 décembre 2021. Pour un montant de 2 950 € HT.

La mission comprend :

- L'analyse de l'existant (dommage aux biens, assurances des véhicules et missions, assurances des responsabilités, risques statutaires, protection juridique et fonctionnelle, risques divers),
- L'élaboration du dossier de consultation des entreprises,
- L'assistance à la passation du marché d'assurances (dont l'analyse des offres),
- L'assistance à la mise en place des contrats d'assurances.

► **Multi-accueil de Vibraye – fourniture des repas avec API Restauration**

Le 28 avril 2021, signature de la convention avec API Restauration (59370 MONS EN BAROEUL, cuisine centrale Ecommoy) pour la préparation, la fourniture et la livraison des repas (enfants de 0 à 3 ans) pour le multi-accueil Le Jardin des Sens à Vibraye. La convention est conclue à compter du 29 mai 2021 pour une durée d'un an, renouvelable une fois, aux prix de : repas Bébé (3.11€ HT), repas Moyen (3.21€ HT), repas Grand (3.61€ HT), avec révision annuelle

► **Assistance juridique suite au recours gracieux contre l'adoption du PLUi**

Le 18 mai 2021, signature de la proposition d'honoraires de la société d'avocats SOFIGES (72000 LE MANS) pour la réalisation d'une étude préalable suite au recours gracieux contre l'adoption du PLUi, par la société « La Pierre Energie », d'un montant de 2 240 € HT.

► **Signature de devis**

Date de signature	Services	Objet	Fournisseur	Montant
18/03/2021	Divers sites	Analyses légionnelles	INOVALYS	943.98 € HT 1 132.78 € TTC
30/03/2021	MSP Vibraye	Mise en place d'une coupure d'urgence pour le ballon d'eau chaude	SARL Paineau Tortevioie	162.68 € HT 195.22 € TTC
01/04/2021	Atelier St Calais	Achat de gasoil pour la cuve	CPO	1 147.00 € HT 1 376.40 € TTC
01/04/2021	Communication	Application smartphone pour le territoire (durée 3 ans)	IntraMuros	260.00 € HT/mois 312.00 € TTC/mois
02/04/2021	Divers sites	Reprise des 3 photocopieurs	DACTYL	812.50 € HT 975.00 € TTC
07/04/2021	Communication	Communication autour de la vidéo	KIOU	4 699.00 € HT
07/04/2021	Communication	Site internet	I-MAGE	1 800.00 € HT Tva non applicable
07/04/2021	Divers sites	Renouvellement Microsoft 365	Sarthe Fibre	1 637.80 € HT 1 965.36 € TTC
07/04/2021	St Calais + Centre de Vaccination	Antivirus	Sarthe Fibre	45.00 € HT/mois 54.00 € TTC/mois
07/04/2021	St Calais	Achat de 7 Webcam	Sarthe Fibre	328.68 € HT 394.42 € TTC
07/04/2021	Informatique des Ecoles	Espace Numérique de Travail e-primo Application pour école Paul Bert	Open Digital Education	217.50 € HT 261.00 € TTC
07/04/2021	Informatique des Ecoles	Espace Numérique de Travail e-primo Application pour école Bessé sur Bray	Open Digital Education	178.50 € HT 214.20 € TTC
07/04/2021	Informatique des Ecoles	Achat de matériels informatiques pour les écoles Charles Perrault, Dollon, Bessé (P. Segrétain, Lavaré, Paul Bert, Vibraye, Conflans, Ecorpain : - 6 VPI (vidéoprojecteur) - 5 câbles HDMI - 4 Tableau blanc - 13 PC Portable - 2 PC portable avec clavier et souris - 1 PC fixe (unité +écran+ clavier +souris) - 1 lot 6 robots blue bot avec station d'accueil - 3 barres de programmation blue bot - 1 bundle de programmation blue bot - 17 casques/micro - 6 bornes wifi + injecteurs - 18 tablettes tactiles, coques et film protection - 1 PC fixe (unité +écran+ clavier +souris) - 1 kit activité souris robot programmable - 2 Ensemble clavier/souris	TIC	23 457.30 € HT 28 148.76 € TTC

08/04/2021	Communication	Réalisation d'une vidéo	AIR2D3	8 142.50 € HT 9 771.00 € TTC
12/04/2021	Communication	Formation Photoshop (initiation à perfectionnement) 5 jours	Forma13	1 500.00 € HT Tva non applicable
19/04/2021	Chalets	Achat de vaisselles pour renouvellement	SFPL	407.37€ HT 514.19€ TTC
19/04/2021	Base de Loisirs	Prise en charge du transport des élèves des écoles à la base de loisirs - Vibraye (6 séances) - Dollon (6 séances) - Valennes (7 séances)	Voyages Mauger	2 280.91 € HT 2 509.00 € TTC
19/04/2021	Base de Loisirs	Prise en charge du transport des élèves des écoles à la base de loisirs - Ecole Paul Bert St Calais (6 séances) - Ecorpain (6 séances) - Conflans (7 séances)	Anille Braye Transports	2 793.64 € HT 3 073.00 € TTC
24/04/2021	Divers sites	Achat de sacs scellés pour dépôt numéraires des régies à la banque postale	France SCELLE	213.00 € HT 225.60€ TTC
26/04/2021	Centre de Vaccination	Achat d'une borne wifi	Sarthe fibre	139.00 € HT 166.80 € TTC
30/04/2021	Administratif	Achat d'un téléphone portable pour le service économique	PLUT SAS	229.03 € HT 274.86 € TTC
04/05/2021	Centre Artistique	Remise en service du volet roulant sans fournitures	SARL Michael APPERT	320.00 € HT 352.00 € TTC
04/05/2021	RAMPE ST CALAIS	Fournitures et pose de 3 stores	SARL Michael APPERT	1 147.00 € HT 1 261.70 € TTC
04/05/2021	Chalets	Achat mobilier ménage salle de réception	Manutan	153.63€ HT 184.36€ TTC
05/05/2021	Administratif et Centre de Vaccination	Achat de fournitures administratives	GROUPE DELTA OUEST	169.18 € HT 203.02 € TTC
06/05/2021	Centre de vaccination	Achat d'une imprimante et 1 toner	SARTHE FIBRE	410.17 € HT 492.20 € TTC
06/05/2021	Divers sites	Achat de logiciels et de matériels informatiques - Abonnement adresse mails - Achat d'une souris, webcam et haut-parleur pour le multi - Achat d'un ordinateur portable et équipements pour la direction - Achat de 2 souris ergonomiques	SARTHE FIBRE	Acquisition : 1 349.33 € HT 1 619.20 € TTC Abonnement : 16.24 € HT 19.49 € TTC
06/05/2021	Informatique des écoles	Achat de switch et câble rj45 pour l'école Boug Joli (Bessé) et Paul Eluard (Lavaré)	SARTHE FIBRE	142.17 € HT 170.60 € TTC
06/05/2021	Stade Com et MSP BESSE	Achat d'électrodes pour défibrillateur	SECURIMED	261.00 € HT 313.20 € TTC
19/05/2021	Administratif	Achat du logiciel Photoshop	SARTHE FIBRE	87.56 € HT 105.07 € TTC
19/05/2021	Za du Pressoir	Travaux sur la zone du pressoir - Curage et nettoyage des fossés, nivelage sur bord - Reprise de trottoir dégradée par le stationnement de poids lourds	ESPACE TP DU LOIR VILLOTEAU	2 156.00 € HT 2 587.20 € TTC
19/05/2021	Divers sites	- Broyage fossé et talus de voirie dans la ZA du Pressoir - Talus autour de la piste - Nettoyage des chemins autour de la zone et les haies autour - Elagage de la haie à coté de la salle de musique - Broyage des deux bassins de rétention	LECOMTE SYLVAIN	1 022.60 € HT 1 227.12 € TTC

Prochaines dates de réunions

Réunion des Vice-présidents :	8 juin 2021 – 19 h 30 – Semur en Vallon 22 juin 2021 – 18 h 30 – Hôtel communautaire 06 juillet 2021 – 19 h 30 – Ecorpain
Bureau :	8 juin 2021 – 19 h 30 – Semur en Vallon 06 juillet 2021 – 19 h 30 – Ecorpain
Conseil communautaire :	24 juin 2021 – 20 h 00 – Vibraye 22 juillet 2021 – 20 h 00 – Vibraye 26 août 2021 – 20 h 00 – Val d'Etangson (Evaillé)
Commissions :	Santé : 09 juin 2021 – 17 h 30 – Hôtel communautaire 07 juillet 2021 – 17 h 30 – Hôtel communautaire
	Tourisme : 26 mai 2021 – 18 h 30 – Salle du Tribunal à Saint-Calais
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :	27 mai 2021 – 18h30 – Saint Calais (salle des Halles)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Liste des délibérations avec les numéros d'ordres

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20210501	PLUi : permis de démolir et règlement des clôtures	2021/77
20210502	GEMAPI : rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe	2021/78
20210503	Tiers-lieu de Bessé sur Braye : audit énergétique de l'étude notariale	2021/79
20210504	CRTE / CEREMA : convention de partenariat	2021/79
20210505	Avancement de grade suite examen professionnel	2021/80